UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Besançon

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'INSTITUT de l'INSPÉ

Séance du Mardi 15 septembre 2026 à 14h

Le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de Franche-Comté s'est réuni le 15 septembre 2026, sous la présidence de Jean-Luc ROSSIGNOL, président du conseil d'institut.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels et usagers de l'INSPÉ		
Farida DJELKHIR, Damien HUMBERT Carole IVANCE-MARTIN, procuration à F. Ben Marie MAZEROLLE, procuration à L. Ricq	Laurent BARATO Maëva REYNET Emilie SAUNIER	Denis PASCO
Représentants de l'UNIVERSITE :		
Franck BERGER, procuration à P. JOUBERT Anne-Laurence FERRARI, procuration à P. JOUBERT Pierre JOUBERT Coralie MAYEUR-CARPENTIER Laurence RICQ	John-Pol PIERREL	
Représentants du RECTORAT :		
Véronique BARÇON, procuration à JL ROSSIGNOL Fabien BEN Isabelle BERTRAND Isabelle POYARD Julien ROCHE Jean-Luc ROSSIGNOL		
Représentants des Collectivités Territoriales :		
Chantal GUYEN	Jean-Baptiste GAGNOUX	
Personnalités extérieures à titre personnel :		
Elsa LANG RIPERT, procuration à JL ROSSIGNOL		
Personnes invitées :		
Elodie BELLE Olivier BRAUN Evelyne GERBERT-GAILLARD Matthieu LAUGIER Frédéric MUYARD Vincent PILLOIX Nathalie ROGGY		

Le quorum est atteint.

Jean-Luc ROSSIGNOL ouvre la séance à 14h00. Il indique que ce Conseil est réuni assez tôt en ce début d'année universitaire afin de permettre l'examen et le vote des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université, prévue le 24 septembre prochain.

Il adresse ensuite ses vœux de bonne rentrée à l'ensemble des membres.

Il souligne que la composition du Conseil est actuellement atypique, aucun représentant étudiant ni enseignant n'y siégeant actuellement. Les élus étudiants ont, soit quitté l'INSPE, soit démissionné de leur mandat. Les deux sièges du collège des enseignants sont actuellement vacants depuis juin 2025. Cette situation s'explique par l'évolution des situations statutaires des représentants précédemment élus : Matthieu LAUGIER participe désormais aux travaux du Conseil en qualité d'invité dans le cadre de ses fonctions de directeur des études et Alice METTETAL a fait valoir ses droits à la retraite. Par ailleurs, le collège des maîtres de conférences devra être partiellement renouvelé à la suite de la promotion d'Arnaud MOULY. Des élections sont prévues à la mi-octobre afin de pourvoir les sièges vacants.

Le Conseil accueille une nouvelle directrice adjointe et un nouveau directeur adjoint de l'INSPE. **Jean-Luc ROSSIGNOL** présente Evelyne GERBERT-GAILLARD, IA-IPR de mathématiques, mise à disposition par le rectorat à hauteur de 50 % pour le second degré en remplacement de Nathalie GRITTI, ainsi que Vincent PILLOIX, inspecteur du premier degré, mis à disposition à temps plein sur un poste nouvellement créé. Ce dernier est chargé du développement des actions relatives à l'alternance et à la formation continue dans le premier degré. Tous deux ont pris leurs fonctions le 1er septembre. Il rappelle que le profil de leurs postes avait été présenté et discuté lors d'une précédente séance.

Jean-Luc ROSSIGNOL informe également le conseil que la convention tripartite entre le rectorat, l'Université et l'INSPE a été signée lors de la rentrée des étudiants de licence, le 1er septembre. À cette occasion, Pierre MOYA, recteur récemment nommé, ainsi que le Président de l'Université se sont déplacés à l'INSPE pour accueillir la nouvelle promotion d'étudiants.

Il regrette toutefois que cette signature n'ait pas bénéficié d'une communication plus importante de la part des partenaires concernés. Il ajoute qu'une meilleure valorisation aurait permis de mettre davantage en lumière la qualité des relations entre le rectorat, l'Université et l'INSPE et tout le travail conduit de façon partenariale.

Pierre JOUBERT précise que la direction de la communication de l'Université prépare actuellement une communication interne à destination des personnels de l'UMLP concernant les formations dispensées à l'INSPE.

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle l'importance d'assurer également une diffusion de cette information sur les réseaux de communication externes.

Il informe les membres que le prochain Conseil d'institut se tiendra le lundi 9 novembre après-midi, en présence du Recteur et du Président de l'Université. Cette séance sera principalement consacrée à l'examen du budget de projet ainsi qu'au budget de l'INSPE.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du conseil d'institut du 17 juin 2026**
2. Point de rentrée 2026
3. Scolarité :
   a. **Calendriers des formations 2026-2027**
   b. **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027**
4. Financier : **budget rectificatif 2026**
5. Ressources humaines :
   a. **Campagne d'emploi 2027 deuxième vague : enseignants et enseignants-chercheurs**
   b. Point sur les recrutements BIATSS rentrée 2026
6. Questions diverses (à transmettre à Nathalie Roggy *avant le 10 septembre 2026*)

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 17 juin 2026

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas pu être transmis aux membres dans les délais habituels. En conséquence, son approbation est reportée au prochain Conseil d'institut, prévu le 9 novembre 2026.

À ce sujet, **Frédéric MUYARD** indique que la préparation de la rentrée s'est déroulée dans un contexte particulièrement contraint. Il présente ses excuses pour la transmission tardive des documents et précise que la priorité a été donnée à l'élaboration des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), chantier particulièrement conséquent, habituellement piloté par la responsable de scolarité, dont le poste est actuellement en cours de recrutement. Cette charge de travail exceptionnelle a conduit à différer la finalisation du compte-rendu de la séance précédente, ainsi que l'envoi des documents préparatoires à la présente séance.

Il profite de cette intervention pour remercier les personnels qui se sont fortement mobilisés durant la période estivale, certains ayant notamment écourté leurs congés afin de permettre le bon déroulement de la rentrée universitaire.

2. Point de rentrée 2026

a) Les effectifs

Frédéric MUYARD présente les tableaux relatifs aux effectifs de la rentrée universitaire. Il précise que les données demeurent provisoires et ne sont pas encore totalement stabilisées. Ces effectifs reflètent la diversité des statuts des publics accueillis dans le contexte de la réforme, avec la coexistence d'étudiants sous différents régimes de formation, notamment les étudiants relevant de la formation continue.

Il souligne par ailleurs des disparités importantes d'effectifs selon les parcours de formation.

S'agissant du premier degré, les effectifs demeurent satisfaisants malgré une légère baisse constatée sur les sites de Besançon et de Belfort. Les inscriptions sur le site de Lons-le-Saunier sont également jugées satisfaisantes, alors même que ce site connaît habituellement des tensions en matière de recrutement.

Pour le second degré, **Frédéric MUYARD** relève un nombre encore limité d'élèves fonctionnaires, c'est-à-dire d'inscrits en M1 ayant réussi le concours à l'issue de la licence. À l'inverse, les effectifs d'étudiants non lauréats sont nettement plus élevés dans la majorité des parcours. Certaines disciplines ne comptent actuellement aucun élève fonctionnaire, notamment les parcours Sciences de la vie et de la Terre, Espagnol et Allemand. Il estime toutefois que cette situation devrait progressivement se stabiliser avec la mise en œuvre de la réforme et conduire, à terme, à une augmentation du nombre d'élèves fonctionnaires accueillis à l'INSPE.

Pierre JOUBERT indique qu'il serait intéressant de disposer d'éléments sur l'origine des élèves fonctionnaires recrutés. Il s'interroge notamment sur le faible nombre de candidatures issues des licences STAPS vers le parcours de formation des enseignants. Il souhaiterait également disposer d'un bilan des unités d'enseignement libre (UEL) proposées l'année précédente afin d'envisager leur évolution et leur adaptation.

Elodie BELLE précise que ce travail d'analyse est prévu ; il sera effectué une fois que les urgences de la rentrée auront pu toutes être traitées.

Frédéric MUYARD ajoute que les étudiants inscrits en deuxième année de master MEEF suivent les mêmes enseignements que les étudiants de M2E.

À la date du Conseil, l'INSPE compte 817 inscrits en formation.

b) Les résultats aux concours

Jean-Luc ROSSIGNOL s'interroge sur les choix effectués par certains étudiants de deuxième année de master qui ont privilégié une inscription au concours de niveau M2 plutôt qu'au concours organisé en L3. Il relève notamment cette situation dans les parcours EPS, Professeur documentaliste et CPE.

Matthieu LAUGIER indique que, de manière générale, les résultats obtenus aux concours sont satisfaisants. Il souligne toutefois la situation particulière du parcours EPS, confronté à une forte pression liée aux effectifs et à un nombre limité de postes offerts, qui se traduit par un faible nombre de lauréats, y compris à l'échelle nationale.

Il précise également que, dans certains parcours, les calendriers des concours de niveau L3 et M2 se chevauchaient. Dans les autres disciplines, la majorité des étudiants a fait le choix de s'inscrire au concours de niveau M2 plutôt qu'au concours de niveau L3. Selon lui, cette orientation relève principalement d'une stratégie des candidats, fondée sur une analyse des perspectives de réussite et du nombre de postes proposés.

Il ajoute que les résultats obtenus aux concours de niveau M2 sont globalement bons.

Jean-Luc ROSSIGNOL souligne que ces résultats témoignent de la qualité du travail réalisé par les équipes pédagogiques de l'INSPE et leur adresse ses félicitations pour leur engagement et leur contribution à la réussite des étudiants.

3. Scolarité

a) Calendrier des formations 2026-2027

Matthieu LAUGIER indique qu'une modification doit être apportée au calendrier des formations 2026-2027 concernant les stages des étudiants de M2 MEEF parcours EPS. Il précise que, contrairement aux autres parcours, ces stages se déroulent sur trois jours pleins au lieu de deux jours et demi, afin de permettre aux stagiaires de participer aux compétitions sportives organisées par l'UNSS.

➔ *Le calendrier des formations 2026-2027 est mis au vote et* ***approuvé à l'UNANIMITÉ.***

b) Modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027

Frédéric MUYARD explique que l'élaboration des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) a représenté un travail particulièrement important cette année, en raison de la mise en œuvre simultanée d'une nouvelle offre de formation, d'un nouvel outil de pilotage de l'offre ainsi que d'un nouvel outil de saisie des M3C. Il précise que les maquettes de formation ont été validées en juin dernier, mais qu'il n'était pas possible de soumettre les M3C à validation dans le même calendrier. Les documents ont été transmis aux membres du conseil la veille de la séance ; il présente, à ce titre, les excuses de l'équipe pour ce délai restreint.

Matthieu LAUGIER présente les M3C soumises à l'approbation du conseil. Celles-ci concernent la première année de la Licence Professorat des écoles, les deux années du Master Métiers de l'Éducation et de l'Enseignement (M2E), la deuxième année des Masters MEEF des premier et second degrés ainsi que du parcours Encadrement éducatif, les deux années du Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF), ainsi que le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier » pour l'ensemble des parcours.

Il indique que les modalités ont dû être entièrement conçues pour la Licence Professorat des écoles, les nouveaux M2E ainsi que les modalités du DIU « autres parcours ». En revanche, les M3C des étudiants de 2ème année des Masters MEEF premier et second degrés, du Master PIF et des autres DIU sont reconduites à l'identique de l'année universitaire 2025-2026.

Concernant les parcours spécifiques du DIU, les unités d'enseignement UE1 et UE2 sont évaluées à partir des visites de stage et des entretiens associés. Les UE3 et UE4 font l'objet d'une évaluation reposant sur

la production d'un livrable en lien avec une situation professionnelle donnée, tandis que l'UE5 est validée par la réalisation d'un projet tutoré.

Pierre JOUBERT indique que l'ensemble des M3C des formations de l'université a été saisi dans la plateforme AMETYS, permettant ainsi la production de documents officiels harmonisés et sécurisés.

➔ *Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 sont mises au vote et **approuvées à l'UNANIMITÉ.***

4. Financier : budget rectificatif 2026

Jean-Luc ROSSIGNOL indique que le Conseil est appelé à examiner le budget rectificatif 2026. Il précise que le budget initial 2027 sera présenté lors du prochain Conseil d'institut et que le bilan financier de l'exercice 2026 sera soumis au printemps prochain.

Élodie BELLE présente les principaux ajustements proposés. Elle indique que les recettes prévisionnelles sont revues à la baisse de 18 417 € par rapport au budget initial. Cette diminution s'explique notamment par l'absence de dépôt de dossier au titre des Cordées de la réussite en 2026, représentant une perte de recettes de 6 000 €, ainsi que par un niveau d'inscriptions au DU Broker inférieur aux prévisions, avec six inscrits au lieu des huit attendus. À l'inverse, les recettes issues de la taxe d'apprentissage sont supérieures aux estimations initiales, grâce en partie à la dynamique de l'établissement sur le sujet.

Fabien BEN demande s'il ne serait pas possible de disposer d'une tête de cordée sur chaque site.

Pierre JOUBERT précise qu'à l'université, c'est le collège de premier cycle qui est en charge de ces dossiers. Il convient de se rapprocher d'Anne-Laurence FERRARI.

Concernant les dépenses, un ajustement est proposé sur la masse salariale avec un transfert de 40 000 € vers les crédits de fonctionnement afin de couvrir des dépenses plus importantes qu'anticipé depuis le début de l'exercice. Cette évolution est rendue possible par une réévaluation des besoins en heures complémentaires, traditionnellement difficiles à estimer et qui, au regard des projections pour la fin d'année, devraient dégager un reliquat d'environ 40 000 €.

L'objectif de ces ajustements est de permettre à l'INSPE de terminer l'exercice dans les meilleures conditions dans chacune des masses financières.

➔ *Le budget rectificatif 2026 est mis au vote et **approuvé à l'UNANIMITÉ.***

5. Ressources humaines

a) Campagne d'emploi 2027 deuxième vague : enseignants et enseignants-chercheurs

Jean-Luc ROSSIGNOL rappelle que la campagne d'emploi 2027 de l'université se déroule en deux vagues : la première, instruite de mars à juin, a donné lieu à une validation par le conseil d'administration (CA) en juillet dernier, tandis que la seconde sera validée par le CA en décembre prochain. Il précise, qu'à l'exception d'un poste d'enseignant en lettres, les autres supports de l'institut n'ont pas été traités en première vague, faute d'une visibilité suffisante sur les besoins induits par les nouvelles maquettes de formation. Il souligne également l'importance de maintenir une offre de formation équilibrée sur l'ensemble des sites, notamment grâce au recours à des enseignants en temps partagé.

Frédéric MUYARD présente ensuite les huit supports concernés par cette campagne. Il rappelle de nouveau qu'un poste de PRAG en lettres a déjà été mis au recrutement lors de la première vague, à la suite du départ anticipé de son titulaire. Aux sept postes restant à examiner s'est ajouté un poste de maître de conférences en lettres, devenu vacant à la suite de la promotion de sa titulaire à l'UFR SLHS cet été.

Concernant les postes de maître de conférences, il indique que le support en mathématiques, précédemment immobilisé dans la perspective d'une expérimentation menée avec l'UFR ST en didactique des mathématiques, sera maintenu vacant dans l'immédiat, cette expérimentation n'ayant pas abouti. Un poste d'ATER sera sollicité pour l'année 2027 et le support sera réexaminé lors de la campagne d'emploi 2028. Il rappelle à cette occasion l'importance du lien entre formation et recherche dans la formation des futurs professeurs des écoles.

Le poste de maître de conférences en lettres est proposé au report à ce stade pour 2027. Son ouverture est envisagée à l'horizon 2028 afin de tenir compte de la montée en puissance de la licence Professorat des écoles et d'affiner les besoins en concertation avec le laboratoire ELLIADD. Dans l'attente, les enseignements et le suivi des stages seront assurés par les équipes en place.

S'agissant des postes du second degré, cinq supports de PRAG ou de PRCE sur les six concernés seront immobilisés et serviront de support pour des postes en temps partagé (AFA : affectés à l'année). Cette organisation, reposant majoritairement sur des enseignants de collège intervenant à la fois dans leur établissement et à l'Inspé, est considérée comme particulièrement adaptée aux besoins de formation, notamment pour les enseignements liés au cycle 3, tout en contribuant au maintien de l'activité sur les différents sites.

Enfin, le support de PRAG en philosophie, vacant depuis plusieurs années à la suite de la promotion de son titulaire, fait l'objet d'une demande de transformation en poste de maître de conférences en EPS afin de répondre à l'augmentation des besoins générée par le développement de la licence premier degré.

Il est précisé que les postes mis au mouvement correspondent à des recrutements principalement affectés au site de Besançon, avec des interventions possibles sur les autres sites de l'Inspé.

➔ *La campagne d'emploi 2027 deuxième vague : enseignants et enseignants-chercheurs est mise au vote et* ***approuvée à l'UNANIMITÉ.***

b) Point sur le recrutement BIATSS rentrée 2026

Elodie BELLE présente l'état des recrutements de rentrée. Le poste d'agent logistique et de gardiennage du site de Vesoul a été pourvu, la personne retenue ayant pris ses fonctions le 7 septembre. Le recrutement du responsable de scolarité du site de Besançon est finalisé, avec une prise de poste prévue le 1er octobre. Enfin, le recrutement d'un agent logistique pour le site de Lons-le-Saunier est en cours, les entretiens devant se tenir prochainement pour une prise de fonctions au 1er octobre.

6. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soumise à ce conseil.

La séance est levée à 16h10

Le Président du Conseil d'Institut,

Jean-Luc ROSSIGNOL